

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une connaissance aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les statistiques existantes, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des Solidarités et des Familles s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contrats de lutte contre la pauvreté entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations : les pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites les rendent particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse novatrice autour de 6 profils-types caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des Solidarités qui se développe autour de 4 axes prioritaires que sont la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion dans l'emploi des plus précaires, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

**Le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté**

Franck Robine

**Le Commissaire à la lutte contre la
pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté**

Jean-Philippe Horrérard

**Le Directeur régional de l'Insee
Bourgogne-Franche-Comté**

Bertrand Kauffmann